

N° 645

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014-2015

Enregistré à la Présidence du Sénat le 21 juillet 2015

RAPPORT

FAIT

au nom de la commission des finances (1) sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN NOUVELLE LECTURE, de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2014,

Par M. Albéric de MONTGOLFIER,
Rapporteur général
Sénateur

(1) Cette commission est composée de : Mme Michèle André, *présidente* ; M. Albéric de Montgolfier, *rapporteur général* ; Mme Marie-France Beaufils, MM. Yvon Collin, Vincent Delahaye, Mmes Fabienne Keller, Marie-Hélène Des Esgaulx, MM. André Gattolin, Charles Guené, Francis Delattre, Georges Patient, Richard Yung, *vice-présidents* ; MM. Michel Berson, Philippe Dallier, Dominique de Legge, François Marc, *secrétaires* ; MM. Philippe Adnot, François Baroin, Éric Bocquet, Yannick Botrel, Jean-Claude Boulard, Michel Bouvard, Michel Canevet, Vincent Capo-Canellas, Thierry Carcenac, Jacques Chiron, Serge Dassault, Éric Doligé, Philippe Dominati, Vincent Eblé, Thierry Foucaud, Jacques Genest, Didier Guillaume, Alain Houpert, Jean-François Husson, Roger Karoutchi, Bernard Lalande, Marc Laménie, Nuihau Laurey, Antoine Lefèvre, Gérard Longuet, Hervé Marseille, François Patriat, Daniel Raoul, Claude Raynal, Jean-Claude Requier, Maurice Vincent, Jean Pierre Vogel.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : Première lecture : **2813, 2921** et T.A. **561**
Commission mixte paritaire : **2980**
Nouvelle lecture : **2973, 2986** et T.A. **569**

Sénat : Première lecture : **596, 604** et T.A. **129** (2014-2015)
Commission mixte paritaire : **622** et **623** (2014-2015)
Nouvelle lecture : **642** (2014-2015)

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
EXPOSÉ GÉNÉRAL	5
EXAMEN EN COMMISSION.....	7

EXPOSÉ GÉNÉRAL

Le projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2014 a été adopté le 6 juillet 2015, sans modification, en première lecture par l'Assemblée nationale.

Le 9 juillet, le Sénat a rejeté ce projet de loi sans qu'aucun amendement n'ait été ni proposé ni, par conséquent, adopté.

Réunie le 15 juillet, la commission mixte paritaire a constaté qu'elle ne pouvait parvenir à un accord sur l'ensemble des dispositions restant en discussion ; elle a donc conclu à l'échec de ses travaux.

En nouvelle lecture, le 16 juillet, l'Assemblée nationale a maintenu le texte qu'elle avait adopté en première lecture pour l'ensemble des articles :

- article liminaire : Solde structurel et soldé effectif de l'ensemble des administrations publiques de l'année 2014 ;

- article 1^{er} : Résultats du budget de l'année 2014 ;

- article 2 : Tableau de financement de l'année 2014 ;

- article 3 : Résultats de l'exercice 2014 - Affectation au bilan et approbation du bilan et de l'annexe ;

- article 4 : Budget général - Dispositions relatives aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement ;

- article 5 : Budgets annexes - Dispositions relatives aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement ;

- article 6 : Comptes spéciaux - Dispositions relatives aux autorisations d'engagement, aux crédits de paiement et aux découverts autorisés - Affectation des soldes ;

- article 7 : Règlement du compte spécial « Avances aux organismes de sécurité sociale » clos au 31 décembre 2014 ;

- article 8 : Modification de l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le 21 juillet 2015, sous la présidence de Mme Michèle André, présidente, la commission a procédé, sur le rapport de M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général, à l'examen en nouvelle lecture du projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2014 (n° 642, 2014-2015).

La commission a décidé de proposer au Sénat de ne pas adopter le projet de loi de règlement et d'approbation des comptes de l'année 2014.

En conséquence, elle a décidé de proposer au Sénat de n'adopter aucun des articles du projet de loi.

Le compte rendu de cette réunion peut être consulté en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.senat.fr/commission/fin/travaux.html>